

Le Rappel Républicain

Deuxième Année. — N° 328

DE LYON

Vendredi 25 Novembre 1904

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SONT PAS RENDUS

Journal Démocratique Quotidien

LES ABONNEMENTS PARTENT DES 1^{er} & 16 DE CHAQUE MOIS

Les ANNONCES sont reçues
A LYON, exclusivement au bureau de la Société de Publicité Artistique et Commerciale, 52, Rue de la République.
A PARIS, dans toutes les Agences de Publicité.

5 cent
le N°

ADMINISTRATION et RÉDACTION : 4, Rue Stella
Adresse télégraphique : RAPPEL RÉPUBLICAIN, LYON — Téléphone 15-39

5 cent
le N°

ABONNEMENTS :
Lyon et départements limitrophes : 5 fr. 10
Autres départements : 6 fr. 10
Etranger (Union postale) : 9 fr. 10

FAITS DU JOUR

La Chambre a tenu deux séances hier : le matin pour la discussion du projet de loi sur les fraudes alimentaires, et le soir pour la discussion du budget.

La question du budget des cultes a donné lieu à de vifs débats. La suppression a été repoussée à une forte majorité.

La publication des fiches de délation soulève toujours une grosse émotion. Aujourd'hui ce sont les magistrats Bourguell, Bernardin, Bernard, Jouvrot qui se trouvent sur la sellette.

Les grèves des arsenaux semblent vouloir s'étendre. A ce sujet, M. Pelletan a fait d'intéressantes déclarations.

Le calme continue à régner sur les champs de bataille de Mandchourie. A Port-Arthur, les Japonais préparent de nouveaux et formidables assauts.

Les affaires de Cluses se sont continuées à Annecy. On a entendu la fin de la magnifique plaidoirie de M. Descotes et celle de M. Briand.

A SAINT-CYR

Le programme de Saint-Cyr a été changé. Des novateurs à l'esprit incommensurable, mesurant autrui à leur aune, n'ont pas hésité à imposer de nouvelles matières d'examen aux candidats futurs.

Ceux-ci avaient autrefois à étudier l'histoire, la géographie, la langue allemande, l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la trigonométrie rectiligne, la mécanique, la physique, la chimie, la cosmographie, la topographie, le dessin linéaire, le dessin de paysage, l'équitation, l'escrime, la gymnastique. Quelle abondante nomenclature.

Jusqu'à présent, on attachait une grande importance à l'histoire de la période de la Révolution et de l'Empire. C'était la guerre en action, enseignée par les victoires et aussi les défaites de nos grands capitaines dont le plus illustre fut Napoléon, qui passa, en tous pays, pour un maître sans rival dans l'art des combats. On a jugé à propos de supprimer cette période. Pourquoi ? Sans doute par amour de la paix.

En revanche, on exigera du candidat une dose plus forte de physique et de chimie. Qui aurait deviné qu'un officier de cavalerie ou d'infanterie avait besoin de l'histoire militaire que de la physique ou de la chimie ? Ainsi le veut le progrès des idées, paraît-il.

En outre, on a fait une large place à la philosophie dans le nouveau programme, car on lui assigne un coefficient de 29 points sur 135. Les futurs hommes d'épée auront à disserter sur les graves questions du jour.

Tout cela s'explique par le progrès des idées. Puisque les Français ne feront plus jamais la guerre, l'école militaire n'a plus de but ; elle sera supprimée prochainement. Il est donc tout indiqué de préparer peu à peu les militaires aux travaux de la paix. Sans la sociologie, ils ignoreraient le premier mot de leur métier de citoyen. On leur enseignera que les hommes sont frères, que le capital et le travail sont en lutte, etc... On aura soin de leur expliquer la « mortalité de l'âme » et que l'au revoir, au moment de la séparation suprême, n'a pas de raisons scientifiques.

Le futur saint-cyrien recevra aussi les leçons d'hygiène et son bagage sera complet. Pourtant il y a une lacune regrettable. On a oublié dans ce programme quelques leçons sur la délation ; sur la manière de reconnaître à des signes certains un « officier ministériel » ; sur la meilleure méthode de provoquer les confidences des gens « fermes », car il y en a dans l'armée. Voyez les fiches.

En réalité, les professeurs de l'Université chargés de préparer à l'Ecole de Saint-Cyr sont dans un grand embarras. Malgré toute leur bonne volonté, malgré un remaniement de l'horaire du travail dans les lycées, ils ne reconnaissent qu'ils ne peuvent trouver le temps d'enseigner tant de choses. D'autre part, ils craignent avec raison que leurs élèves ne soient incapables de tant apprendre à la fois.

Les réformateurs qui dirigent le ministère de la guerre n'ont pas songé, par modestie, qu'il n'était pas donné à tout le monde d'avoir leur génie. Ils abusent.

Esprè-t-on préparer de bons officiers pour notre armée en les « surintellectualisant » ? Jamais un jeune homme ne pourra devenir capable de commander après avoir été privé de toute occasion d'exercer sa volonté, son initiative, son jugement, sa réflexion.

Comment trouverait-il le loisir de se ressaisir, pris comme il est dans la bousculade des cours et des études qui se succèdent sans arrêt ? Peut-il s'apercevoir qu'il possède une personnalité, tandis que de cinq heures et demie du matin à neuf heures et demie du soir il est gâté d'un savoir indigeste ?

Le futur saint-cyrien, transformé en appareil récepteur, n'aura pas une minute de cette tranquillité bienfaisante qu'on ne trouve que dans la solitude. On lui laisse juste le temps de manger et de dormir. Il a pour se détendre le système nerveux de trop courtes récréations.

Et quelles récréations entre les quatre hauts murs du préau, où les acacias et les platanes officiels s'alignent ! Les arbres, du moins, ont la ressource d'élever leurs fûts maladroits vers la lumière d'en haut et d'apercevoir un horizon lointain ou les cheminées des toits. Les élèves n'ont d'éclairs d'aucune sorte ; ils ne songent guère aux horizons lointains ; ils sont condamnés à « pomper ». Cette expression de l'argot des lycées fait penser au régime des prisons anglaises, où les malfaiteurs pompent réellement un certain nombre d'heures chaque jour, risquant, s'ils s'arrêtent, d'être submergés sous l'eau.

On se demande si les antimilitaristes de l'armée n'ont pas le but d'accumuler les obstacles sur le chemin de Saint-Cyr, afin de dégoûter les candidats. Le métier d'officier n'exige pas que celui qui l'exercera ait débüté par un prodigieux surmenage. Il est aussi nécessaire de développer ses qualités que ses facultés. A aucun prix, chez un homme destiné au commandement, on ne devrait rompre l'équilibre entre l'intelligence et la volonté. Or on hypertrophie l'intelligence en « meublant la tête » à la faire éclater. L'individu en perd à peu près le pouvoir de vouloir fortement. Il est vrai que dans l'armée nouveau style on aura surtout besoin de la servilité qui rend propre aux basses besognes qu'on ose demander aujourd'hui à certains officiers.

Gabriel BONVALOT.

NOTES POLITIQUES

LE RETENEUR

M. Lafferre, député et président du Conseil de l'Ordre du Grand-Orient de France, publiait hier dans le *Matin*, le plaidoyer *promodo suo* qu'il n'avait pas encore pu lui arracher à la Chambre : ce plaidoyer a pour but de réclamer la France-Maçonnérie un peu détournée à l'heure actuelle par certaines histoires de délation qui lui avaient fait perdre pas mal de son lustre.

M. Lafferre est un esprit subtil qui cultive le paradoxe avec ingéniosité. Par exemple : « Je dois dire tout d'abord, déclare-t-il, que les Loges maçonniques sont étrangères aux renseignements fournis au ministère de la guerre ; elles sont ignorées, par la raison bien simple que l'on ne peut confier à une collectivité irresponsable et anonyme une mission d'information délicate, qui, pour être admissible, doit être loyale, et qui, pour être susceptible d'un contrôle, doit être appuyée de la signature de l'enquêteur responsable. » En d'autres termes, et en langage clair, — ça n'était pas la France-Maçonnérie qui mouchardait, c'étaient les Francs-Maçons. Nous donnons bien volontiers acte au grand Pontife de la rue Cadet d'une rectification dont la nécessité s'imposait.

M. Lafferre continue. Il commence par reconnaître que « ces lettres d'amis confidentiels (sic) n'étaient évidemment pas faites pour le jour cru de la tribune ». Mais il ajoute aussitôt que, « au fond, elles ne prouvent rien contre l'excès de l'ingénierie de la maçonnerie dans les affaires publiques ». Diable ! le *Figaro* publie justement ce matin tout un nouveau paquet de fiches émanées du fameux Bernardin, de Pont-A-Mousson ; que l'on se place sous un jour ou non, que l'on examine au fond ou à la surface ces notes de police secrète, elles ont bien tout l'air de se rapporter à la question de l'avancement dans l'armée ; et nous nous étions imaginés jusqu'à présent que la question de l'avancement dans l'armée traitait dans la catégorie des affaires publiques. De ce que le F. Bernardin rédige ses déclarations en un français de cuisine, de ce qu'il reproche à un officier d'être incapable d'une idée générale, d'un autre d'avoir brisé la carrière de ses subordonnés par des jeux de mots, des figures de rhétorique et des épigrammes, il ne s'ensuit vraiment pas que les besognes auxquelles il se livrait soient de ce chef plus respectables et licites.

A force de chercher, au milieu des équivoques, quelques circonstances atténuantes, M. Lafferre en arrive peu à peu à la justification, voire à la glorification, des actes dont se sont rendus coupables ses collègues. A force de ne pas prendre « des airs de vertu effarouchée, de regarder les réalités en face et de se pénétrer des nécessités de la situation présente », on vient peu à peu à l'apologie plus ou moins directe du régime des mouchards. On veut déclarer-t-il avec mélancolie, se passer des

clubs, des cercles politiques, des Loges maçonniques, des militants républicains ! On leur conteste le droit de contrôle, de vigilance, de dénonciation (sic) et de renseignements !

Devant d'aussi exorbitantes prétentions, M. Lafferre en arrive à vaticaner que, à la longue, la démocratie se fâchera, et que si, paraît-il, on lui retire ses casseroles, elle prendra « son balai des grands jours ».

Mon Dieu ! que la politique du *bloc* provoque donc naturellement de jolies métaphores ! Mais puisque le gouvernement des Francs-Maçons avoue avec franchise qu'il ne saurait vivre en dehors de la « vigilance », de la « dénonciation » et des « renseignements », ne pourrait-il au moins nous donner le code complet de la délation réclamé par M. Gautier de Clagny, ébauché déjà par M. Combes et qui nous apprendrait jusqu'à quel point on peut sans déshonneur moucharder ses concitoyens ? — M. S.

INFORMATIONS

LA DÉMISSION DE M. ROUVIER

Paris, 24 novembre.

L'agence l'Information nous communique la note officielle suivante :
« Nous sommes autorisés à démentir de la façon la plus formelle tous les bruits qui persistent à circuler relativement à une prétendue démission de M. Rouvier, que ce dernier aurait donnée à l'occasion de la discussion de l'impôt sur le revenu et qu'il aurait retirée après une démarche personnelle du président de la République. »

LE BUDGET AU SÉNAT

La commission sénatoriale des finances a continué aujourd'hui l'examen officieux du budget de 1905.

Elle a entendu cet après-midi M. Deandres, rapporteur du budget des beaux-arts.

LES OFFICIERS MÉCANICIENS

La commission sénatoriale de la marine, que préside M. Barrey, a donné aujourd'hui audience à M. Pelletan.

Le ministre de la marine a fourni un certain nombre d'explications au sujet des projets de loi intéressant le corps des officiers mécaniciens et le corps de santé de la marine.

L'ACCORD FRANCO-ANGLAIS

La commission sénatoriale nommée avant hier à l'effet d'examiner les conventions franco-anglaises (Terre-Neuve et Siam) s'est réunie aujourd'hui pour constituer son bureau. Elle a choisi comme président M. Bertelet et comme secrétaire M. Garreau.

La commission entendra dans sa prochaine séance M. Delcassé, ministre des affaires étrangères, et M. Götteron, sénateur de la Haute-Vienne, qui a demandé à fournir à la commission un certain nombre d'explications sur les deux conventions.

Les commissaires ont rendu compte des discussions qui se sont produites au sein des bureaux, lors de leur réunion. Il en résulte que la commission est nettement favorable aux conventions, tout en souhaitant qu'un certain nombre de modifications soient apportées, notamment en ce qui concerne Terre-Neuve.

LE TIMBRE À DEUX SOUS

La commission des postes et télégraphes a chargé M. Pastre de faire un rapport d'étude sur les propositions de MM. Roger Ballu et Georges Berry relatives au timbre à dix centimes.

Elle a décidé d'entendre M. Bérard, sous-secrétaire d'Etat aux postes, sur cette question, au cours de sa prochaine séance.

LE CODE DE LA DÉLATION

Interpellations en perspective

Paris, 24 novembre.

Le groupe nationaliste a chargé M. Gautier de Clagny de déposer une demande d'interpellation sur la circulaire de M. Combes aux préfets, organisant la délation et l'espionnage.

Le député de Seine-et-Oise demandera que cette interpellation soit discutée à la suite de celles de MM. Flayelle et Charles Benoist, relatives aux magistrats délateurs.

On sait que l'ordre de discussion des interpellations a été réglé par la Chambre de la manière suivante :

Suite de l'interpellation Thierry sur les grèves de Marseille.
Interpellation de M. J. Contant sur les mauvais traitements exercés dans les établissements d'assistance privée.
Interpellations de MM. Flayelle et Ch. Benoist.

Les progressistes ont également l'intention de déposer une demande d'interpellation sur la circulaire de M. Combes. Ce sont MM. Ribot et Renault-Morlière qui se proposent, au nom du groupe progressiste, à demander l'interpellation.

Enfin, troisième interpellation sur le même sujet. Cette dernière émane de M. Georges Leygues.

M. Gautier de Clagny, d'autre part, a l'intention de déposer un article additionnel à la loi de finances ainsi conçu :

TITRE III. — Dispositions spéciales. — Art. 3 bis. — Chaque année, la liste des délégués ou correspondants choisis par les préfets sera publiée au *Recueil des Actes administratifs* du département.

En aucun cas, les fonctions de délégués ne pourront être confiées aux instituteurs en exercice.

Le bruit court que MM. Ribot et Renault-Morlière, d'une part ; Georges Leygues et Millaud, d'autre part, demanderaient que leurs interpellations sur la circulaire de M. Combes aux préfets fussent discutées demain vendredi.

L'INCIDENT THALAMAS

Paris, 24 novembre.

La manifestation des élèves de Condorcet devant la statue de Jeanne d'Arc, annoncée il y a quelques jours, a eu lieu cet après-midi.

Deux cent cinquante jeunes gens environ ont pris part et ont défilé devant la statue en chantant l'hymne à Jeanne d'Arc.

« Démission ! Démission ! Vive l'armée ! »

Annonçant la place des Pyramides, ils

se sont rendus devant le Palais-Bourbon. Les agents ayant voulu disperser les manifestants, une bousculade s'en est suivie et l'un des agents a été frappé d'un coup de cravache. Le service d'ordre aux abords du Palais-Bourbon avait été renforcé.

LE REPOS HEBDOMADAIRE

Paris, 24 novembre.

Dans la séance qu'il a tenue ce matin au ministère du commerce, sous la présidence de M. Hurteaux, le conseil supérieur du travail a poursuivi l'examen des exceptions qu'il peut être nécessaire d'apporter à l'obligation du repos hebdomadaire.

Un amendement présenté par M. Deville, tendant à autoriser les industries de plein air du bâtiment à confondre au repos hebdomadaire avec les repos imposés par les intempéries, est repoussé par vingt-six voix contre seize.

L'amendement suivant, présenté par MM. Potin, Troubat, Isaac et Arthur Fontaine, est adopté par 20 voix contre 15 :

Pour la vente au détail des denrées d'alimentation, qui seront déterminées par règlement d'administration publique, les établissements ayant adopté le repos collectif le dimanche seront autorisés à rester ouverts le dimanche matin pendant cinq heures, étant entendu que les ouvriers ou employés travaillant ce jour-là jouiront d'un repos compensateur dans la semaine.

Le Commandant Guignot

LES CERTIFICATS MÉDICAUX

Paris, 24 novembre.

M. Lasies nous communique le texte des certificats médicaux concernant le commandant Guignot. Voici ce texte :

En exécution des ordres de M. le ministre de la guerre, etc.,
Nous soussigné, Ducros (François), médecin chef des salles militaires de l'hôpital mixte de Bercy, etc.,

Certifions que M. Guignot, chef de bataillon au 108^e d'infanterie, est doué d'une intelligence vive, d'un esprit ouvert et élevé, doublé d'une instruction supérieure et de qualités morales qui lui permettent d'accomplir normalement tous les actes de la vie ordinaire et en particulier de faire face honnêtement et brillamment à toutes les obligations de sa profession militaire qu'il aime par dessus tout et qu'en aucune circonstance il ne nous a été donné de constater que cet officier supérieur ait accompli une action pouvant le faire considérer comme inconscient et irresponsable.

En conséquence, estimons que M. le commandant Guignot est responsable de ses actes.
Bercy, 1^{er} juillet 1904.

CERTIFICAT DE CONTRE-VISITE

En exécution de l'ordre du général commandant le 12^e corps d'armée, en date du 30 juin 1904.

Nous soussigné, Villier (Gustave), médecin principal de 2^e classe, après avoir interviewé le commandant Guignot,

Certifions qu'au cours d'un examen prolongé, il n'a présenté aucun signe d'altération des facultés intellectuelles. Il n'a pu être saisi chez lui aucun sujet objectif, il n'accuse aucun symptôme subjectif pouvant faire croire à l'existence d'une maladie des centres nerveux.

En conséquence, nous estimons qu'il est entièrement conscient et responsable de ses actes.
Limoges, 6 juillet 1904.

La Délation dans l'Armée

L'incident du 158^e de Ligne

Paris, 24 novembre.

On annonce que le ministre de la guerre a reçu ce matin le général de Lacroix, gouverneur militaire de Lyon, le général Camps et le colonel commandant le 158^e de ligne.

Aucune décision n'a encore été prise à l'égard des officiers délateurs, qui sont toujours aux arrêts et par conséquent ne sont pas venus à Paris, contrairement à ce que l'on avait annoncé.

Au 100^e de Ligne

Narbonne, 24 novembre.

M. Marmot, colonel commandant le 100^e de ligne, a eu un ordre de réassignation, il révoque les délateurs connus et inconnus.

Il rappelle les bruits émis de service du 100^e, cités dans des ordres de la division et du corps d'armée.

Les Fiches des Magistrats francs-maçons

Paris, 24 novembre.

Les fiches délatrices continuent à pleuvoir et on nous en promet encore et encore. Il y en a des milliers, paraît-il.

Le juge délateur Bernardin en a confectionné sa bonne part, car son dossier n'est pas encore épuisé. Nous relevons aujourd'hui à son compte les fiches suivantes :

Dossier Bernardin : 11 septembre 1903.

Remiremont, 15^e bataillon de chasseurs : Commandant Bonney : Réactionnaire non militant, ne pratique pas, ne fait pas de politique.

Remiremont, état-major. — Commandant Pelletier de Chambour : Réactionnaire, catholique, pratiquant, absolument hostile au gouvernement actuel.

Nancy, 26^e d'infanterie : Vautier, colonel : Ne fait pas de politique, passe pour un catholique pratiquant.

Toul, 155^e d'infanterie : Roussé, colonel : Réactionnaire, nationaliste et clerical.

D'autres magistrats délateurs sont signalés aujourd'hui dans les fiches publiées. Voici le dossier du conseiller à la cour d'Angers Jouvrot :

11 août 1903. — G.-O.

Cholet, 7^e d'infanterie : De Goué, lieutenant-colonel : Clerical, alcoolique. Très réactionnaire, affectant de n'avoir avec les autorités civiles aucun rapport. Assidu de messes matinales pour qui les recommandations de ses confrères en noblesse et en clericalité sont des ordres.

Pierrefitte, commandant : Indifférent.

Blanc, commandant : Indifférent.

Recrutement. — Leclerc, commandant hors cadres : Catholique très militant. C'est par lui que Bougère, député de Segré, obtenait tout ce qu'il désirait du recrutement de Cholet. Appartient une famille très cléricale de Longol (p.

A mis ses fils dans le collège fondé à Cholet par les curés. Réactionnaire en conséquence (sic).

Angers, 135^e d'infanterie : Thibaut, commandant : Réactionnaire. Hollender, commandant : Réactionnaire.

10 mars 1902.

Mais, général commandant la 18^e division d'infanterie, Angers : Opinions politiques et philosophiques insondables.
Commandant d'infanterie Lutz, chef d'état-major de la 18^e division, Angers : N'est plus à Angers. A été envoyé, avec avancement, comme lieutenant-colonel à Toul. Ici, c'était un militant, clerical et réactionnaire, nationaliste à tous crins. C'est par son intermédiaire que tous les réactionnaires obtenaient pour leurs protégés faveurs, dispenses, avancements, etc. C'était leur homme, il doit continuer à Toul, même je lui ai si bien réussi.

Signalons deux nouvelles fiches émanant du F. Bernard, juge de paix à Lyon, contre des officiers de Saint-Etienne, le colonel Carrier, commandant le 16^e régiment d'infanterie, et le lieutenant-colonel d'artillerie coloniale Chantama, sous-inspecteur des fabrications.

Encore le F. Bourguell

Revenons au F. Bourguell. Nous trouvons sur son compte les lettres suivantes adressées au T. C. Vadeacard :

G.-O., 4 juin 1902.

L. La Véritable amitié, 19, rue Croix-de-Bois, Orléans.

T. C. Vadeacard, Orléans, 3 juin 1902.

Hier 2 juin, singulier spectacle à la procession de la Fête-Dieu, à Orléans ! Le lycée était décoré et pavé, comme aux plus beaux jours de l'Empire. L'administration de cet établissement devait être appelée à l'ordre.

Mais, ce qui est encore plus intéressant, c'est le rôle religieux de quatre officiers de la garnison, qui étaient dans le cortège et chantaient de tout cœur des hymnes au Seigneur !

Ces quatre officiers dont il est bon de retenir les noms, sont :

1^{er} Depuy, lieutenant-colonel au 30^e d'artillerie ;
2^e Benoit, chef d'escadron du génie ;
3^e De Verchère, capitaine au 30^e d'artillerie ;
4^e O'Gorman, lieutenant au 30^e d'artillerie.

Je vous donne des renseignements qui sont absolument exacts.

A vous de tout cœur, Bourguell.

CABINET DU PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE

Orléans, 21 mars 1902.

T. C. F. Vadeacard.

J'ai mis longtemps à répondre à votre lettre concernant la personne dont le nom est ci-joint, mais, comme je vous l'ai dit dimanche, la chose était difficile et je tenais absolument à vous donner un renseignement sûr.

J'ai mis quelques lignes à sa trace et j'ai appris, d'abord, qu'il allait de temps en temps à la messe, sans doute pour invoquer l'Esprit-Saint. De plus, j'ai vu que pendant l'affaire Dreyfus, il ne s'était nullement caché de regretter qu'on n'ait pas fusillé Picquart et Rœnch.

La cour de cassation s'était, pour lui, vendue aux Juifs.

A l'heure actuelle, il semble se taire, mais il ne faut douter pour personne que c'est un nationaliste doublé d'un clerical. Du reste, je continuerai à me renseigner sur son compte et, si je me suis trompé (ce que je ne crois pas), je ne craindrai pas de modifier mon opinion sur son compte.

Je suis en train de traquer les Maristes d'Orléans. Naturellement, la bonne presse me casse des poires cuites sur la tête (sic). Mon crâne s'est tellement durci, surtout depuis qu'il n'a plus de cheveux, que je ne les sens même plus.

A vous de tout cœur, Bourguell.

Note. — Il s'agit de M. Denis, commandant au 20^e d'artillerie.

Bourguell. — Moulins, 18 juillet 1900.

Colonel de Chabot, 10^e chasseurs à cheval : Vint à peu près en dehors de la population civile, ou, comme tous les officiers de son régiment, ne fréquentait que les familles de la noblesse ou les châtellenies des environs.

Par ses attitudes, par ses laies, il est pleinement réactionnaire et nettement clerical. Je ne crois pas que le parti républicain le plus modéré puisse compter sur lui. Il n'a rien fait pour changer ou atténuer en quoi que ce soit les sentiments profondément clericaux et réactionnaires de la très grande majorité des officiers du 10^e.

Je ne pense pas qu'il y ait en France un autre régiment aussi mal disposé envers les républicains et aussi hostile à la démocratie.

Protestations et Incidents

Le Gaulois a reçu la lettre suivante :

Nantes, 23 novembre 1904.

Monsieur le directeur,

Vous avez publié dans votre journal une liste d'officiers sur lesquels le capitaine Molin aurait demandé des renseignements au G.-O. de France et vous me faites figurer parmi les personnes qui auraient fourni des renseignements pour notre région.

Je proteste, en ce qui me concerne, contre cette imputation. Je n'ai jamais fourni de renseignements à qui que ce soit sur aucun officier. Je vous prie, monsieur le directeur, de vouloir bien insérer cette protestation.

Veuillez agréer l'assurance de mes sentiments très distingués.

F. SALERIES, directeur du *Populaire* de Nantes.

D'autre part, on mande de Narbonne :

A la suite de la publication de fiches concernant plusieurs officiers supérieurs du 100^e régiment, deux d'entre eux, les commandants Mautet et Poudvigne, ont demandé raison à M. Dagnin, vénérable de la Loge de Narbonne, dont le nom figure sur ces fiches.

M. Dagnin a décliné toute responsabilité personnelle et a engagé les témoins à s'adresser aux journaux qui ont reproduit les fiches.

Roanne, 24 novembre.

M. Audiffred avait élu sénateur, sa succession législative est considérée, comme ouverte, bien qu'il n'y ait pas encore de décret fixant la date de l'élection.

Le parti socialiste a déjà fait choix de son candidat, qui est M. Augé, le maire de Roanne, lequel a été déjà candidat contre M. Audiffred.

On ne connaît

voir comme ministre de la guerre, je suis aussi résolu à faire tout mon devoir comme républicain. (Applaudissements à gauche.)

Puis, au sujet de la proposition d'extension de l'ordre du jour, M. Lasies m'a adressé un certain nombre de questions, j'ai le droit de dire que, de l'examen du dossier du commandant Guignot, il ressort que plusieurs lettres du commandant Guignot ont été envoyées dans les termes d'un intérieur à un supérieur.

J'ai jugé cependant qu'il y avait lieu de lui communiquer son dossier médical. Il y a la question d'espèce. (Applaudissements à gauche.)

LE BUDGET DE 1905

BUDGET DES CULTES

On reprend l'examen du budget. C'est le budget des cultes qui vient en discussion.

M. Maurice Allard demande, sur l'article premier, comme il l'a fait les années précédentes, la suppression pure et simple du budget des cultes.

M. Maurice Allard : Nous croyons que vous pouvez supprimer le budget des cultes sans empêcher la question de la séparation des Eglises et de l'Etat. Nous vous demandons de supprimer les subsides que vous accordez à vos pires ennemis. C'est une déclaration de guerre que je vous demande contre la papauté. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. le président du conseil va vous demander de voter les crédits. Pendant ce temps, M. le ministre de l'instruction publique traduit devant un conseil académique un professeur de l'Université qui a écrit une personnalité historique sous son véritable nom. (Vives protestations à droite et au centre.)

M. Roger-Bailly : Si le président du conseil posait la question de la suppression du budget des cultes, la question de confiance, la voteriez-vous ?

M. Maurice Allard : Parfaitement. Nous vous demandons de voter contre l'enseignement du mensonge. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Ernest Roche : Je viens vous demander, moi aussi, de voter la suppression du budget des cultes. Pour la première fois peut-être, elle est posée sérieusement. Le rapporteur l'indique formellement.

Il faut prendre aujourd'hui une résolution. Si vous ne votez pas la suppression du budget des cultes, jamais la séparation n'aboutira.

Messieurs de la droite, vous ne devriez pas voter le budget des cultes, dans l'état actuel ; le gouvernement compte sur vous pour voter son budget ; mais vous partirez gagnés et libérés et en dignité.

M. Combes, président du conseil : Je ne suis pas hostile à la suppression du budget des cultes, puisqu'elle est l'objet d'un article du projet de loi. Si la Chambre croit que l'heure est venue de voter la suppression des cultes, je suis absolument résolu à ne pas demander au Sénat son rétablissement. (Vifs applaudissements à gauche.)

Je tiens de ce vote l'induction que la Chambre est pressée de voter la séparation. Comme nous avons devant nous des hommes sages, avant tout, j'inviterai la Chambre et le Sénat à voter les dispositions transitoires de mon projet sur la séparation, avant de leur demander de se prononcer sur le fond. (Applaudissements répétés à gauche.)

M. de Rosambo, député conservateur des Côtes-du-Nord, s'oppose à la suppression.

M. Lafas, membre de la commission de la séparation, ne votera pas la suppression qui a, à son avis, comme corollaire immédiat, la séparation.

M. Reveilhac explique qu'il s'abstient. En principe, il est partisan de la séparation, mais, actuellement, il existe un contrat entre les Eglises et l'Etat. Il y a la question de confiance que la conscience seule peut dénouer.

M. Gauthier de Clagny dit que tout le parti nationaliste ne veut pas de la séparation. Il y a parmi les membres de son groupe des divergences, comme parmi les membres de tout mouvement, qui veulent, dit-il, aux applaudissements de l'opposition, la séparation à condition qu'elle ne soit pas faite par M. Combes, président du conseil.

LA SUPPRESSION REPOUSSEE

On vote sur les amendements Maurice Allard et Ernest Roche, portant suppression du budget des cultes.

Le vote est assez animé. A gauche, après la déclaration du président du conseil, on semble indécis.

La suppression du budget des cultes est repoussée par 325 voix contre 232.

M. de Boissieu demande au chapitre premier une réduction de 10,000 francs.

L'amendement de M. de Boissieu est repoussé par 339 voix contre 47.

Les trois premiers chapitres sont adoptés.

M. Paul Meunier propose, au chapitre II, relatif au traitement des évêques et des archevêques, une réduction de 345,000 francs afin de supprimer le traitement des évêques et des archevêques qui ne sont pas concordataires.

M. Paul Meunier explique et commente à la tribune les articles que M. Clemenceau a consacrés à la question. C'est entre l'orateur, M. Emile Morlot, rapporteur, et M. Grousseau, une longue dissertation contradictoire sur le Concordat et les articles organiques.

M. Combes, président du conseil : Comme l'a dit en 1899 M. Waldeck-Rousseau, les archevêques et évêques existant actuellement sont tous concordataires du pape, simplement légaux. Il faut respecter jusqu'à nouvel ordre ce qui existe.

M. Paul Meunier veut améliorer le Concordat, il tend à le supprimer. Supprimer des archevêques et évêques, ce n'est pas dire à quelle circonscription religieuse vous allez les rattacher.

Pour traiter une pareille situation, il ne faudrait traiter avec Rome et je n'entends pas renouer les relations diplomatiques que j'ai rompues de plein gré. (Applaudissements à gauche.)

L'amendement de M. Paul Meunier est repoussé par 323 voix contre 225.

Le Sénat

Paris, 24 novembre.

La séance est ouverte à trois heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Fallières.

On adopte un projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition de Vienne.

On joint à la discussion du budget de la guerre l'interpellation de M. de la guerre à retenir l'accusation dans l'affaire Dautriche.

On renvoie la discussion des interpellations G. Leygues et Millerand d'une part et Renaud-Morlière et Ribot de l'autre sur l'organisation de la délation, après l'interpellation Playelle et Benoist.

M. Gauthier de Clagny, vient de déposer une demande d'interpellation analogue à ces dernières. Elle y est jointe.

La séance est levée à 8 h. 17.

Le Sénat

Paris, 24 novembre.

La séance est ouverte à trois heures quarante-cinq, sous la présidence de M. Fallières.

On adopte un projet de loi relatif aux récompenses à décerner à l'occasion de l'Exposition de Vienne.

On joint à la discussion du budget de la guerre l'interpellation de M. de la guerre à retenir l'accusation dans l'affaire Dautriche.

On renvoie la discussion des interpellations G. Leygues et Millerand d'une part et Renaud-Morlière et Ribot de l'autre sur l'organisation de la délation, après l'interpellation Playelle et Benoist.

M. Gauthier de Clagny, vient de déposer une demande d'interpellation analogue à ces dernières. Elle y est jointe.

La séance est levée à 8 h. 17.

CREDITS SUPPLEMENTAIRES

Le Sénat adopte ensuite un crédit supplémentaire de 1,300,000 francs au ministère de la guerre sur l'exercice 1904 (poudres et salpêtres).

La séance est levée à quatre heures et renvoyée à mardi prochain.

La Grève des Ports de Guerre

Manifestations violentes à Brest et à Lorient. — Calme relatif à Toulon et à Cherbourg. — Une interview de M. Pelletan.

Curieuses déclarations.

Brest, 24 novembre.

Un millier de grévistes ont tenu une réunion ce matin, à neuf heures.

Les orateurs ont vivement conseillé la résistance. L'ouvrier Demeule, a prononcé un discours violent contre le ministre de la marine.

Après la réunion, les grévistes ont manifesté sans qu'aucun incident ne se produise.

Ce matin, dès la première heure, toutes les mesures nécessaires avaient été prises pour assurer la liberté du travail aux entrées du port de guerre.

Des brigades de gendarmes et des compagnies de soldats de la ligne et de l'infanterie coloniale gardaient chacune des portes et des brigades d'agents de police assuraient l'ordre dans la rue.

M. le colonel Barret, d'Indre-et-Loire, sous-préfet de Morlaix, commissaire spécial et Martin, commissaire de police, se tenaient en personne à la porte de Tourville, qui est l'entrée principale.

A la suite d'une convocation du syndicat « jaune », les ouvriers de ce groupement se sont réunis sur différents points de la ville, d'où ils se sont rendus au port, conduits en route par les meneurs du syndicat « rouge », qui ont crié : « A bas les lâches ! A bas les vendus ! »

Un meeting de la Bourse du travail, il y avait environ mille ouvriers. MM. Leray, Pengam et Demeule du syndicat « rouge », ont successivement pris la parole pour protester la résistance aux ouvriers qui demeurent en grève.

Au cours de la manifestation dans les rues, un ouvrier, nommé Claude Floch, a arrêté par sa pelerine un officier, qui a riposté en portant à son antagoniste un coup de sabre à la tête. L'incident s'est produit sur le Grand-Pont. Procès-verbal a été dressé, mais la police ne veut donner aucun renseignement sur le fait.

A LORIENT

Lorient, 24 novembre.

De grandes mesures avaient été prises ce matin ; malgré le vote de la grève, les ouvriers reprennent le travail en grande majorité, sous les huées des grévistes ; ceux-ci sont pour la plupart des artificiers et des jeunes gens de dix-huit à vingt ans.

Six cents manifestants ont parcouru la ville, draguant partout, en chantant l'hymne international ; leur nombre a été renforcé de toutes les ouvriers sans travail. L'amiral attend le bureau syndical pour lui communiquer la décision du ministre. Un ordre du jour a été affiché à midi, relatif à la grève.

A CHERBOURG

Cherbourg, 24 novembre.

Les ouvriers ont repris leur travail ce matin sans incident, malgré l'agitation que voulait faire naître quelques meneurs.

Il n'est pas douteux maintenant que les ouvriers de Cherbourg resteront étrangers au mouvement des grévistes des ports.

CONTRE M. PELLETAN

Brest, 24 novembre.

Au cours de la réunion des grévistes qui a eu lieu ce matin, le ministre de la marine a été violemment critiqué.

« Le citoyen Demeule dit que la lutte n'est pas terminée, et malgré la menace du fameux ministre des Rumbles et des petits, qui voudrait priver les familles de leur gagne-pain. »

Pelletan est, ajoute-t-il, un ambitieux comme tous les politiciens et pas autre chose. Il fait

vous l'avez quitté dans le désespoir de votre âme... Elle qui, mieux que vous — tout de suite — a eu confiance en son vieil ami.

Et répondant déjà à la protestation d'Henri :

— Oui, c'est tout naturel : elle me connaît mieux... Mais à vous, monsieur de Lorgère, voici ce que je puis ajouter :

Et plus lentement :

— Je sais ce que c'est que le devoir, — la probité, — le respect filial...

— Eh bien, je vous le dis, à celle qui, demain matin viendra ici, vous pourrez sans remords, sans scrupules... sans arrière-pensée... ouvrir vos bras... parce que celle-là, mon enfant, s'appelle aussi la réconciliation... l'apaisement... le pardon...

— Voilà pourquoi, après une nuit d'insomnie, j'ai dormi tranquille, ce matin, dans la pièce attenante au cabinet du docteur Leconteur.

— Voilà pourquoi, à l'appel de Claude, il avait follement accouru...

— Voilà pourquoi il n'avait plus résisté à la tendresse... à l'espérance... au désir... à tous les entraînements... à toutes les jeunes voix qui chantaient la chanson de l'amour dans son cœur de vingt-cinq ans...

— Voilà pourquoi, maintenant, il étreignait la bien-aimée... l'adorée... la retrouvée...

— Pourquoi, silencieux... la serrant dans ses bras éperdus, il interrogeait Claude dans un regard d'angoisse...

— Pourquoi Claude, à cette mette interrogation, disait aussi celle des yeux étincelants de Roland, répondait en se levant :

— Oui, j'entends... j'entends bien... ce qui va se passer, n'est-ce pas ?

— Et comme les yeux pleins d'angoisse interrogeaient toujours :

LE RAPPEL REPUBLICAIN

comme les exploités et les capitalistes. Malgré ses menaces, il ne faut pas faiblir. Faisons comme nos aïeux qui ont démonté la Bastille. Ils nous ont tracé le chemin qui conduit à l'indépendance et à la liberté. Vous n'avez qu'à le suivre. Néanmoins pas les politiciens et meneurs que nous pouvons lutter ; malgré la menace de Camille, on compte, chiffres officiels, 3,200 ouvriers qui ont quitté ce matin à l'arsenal. Il y a 2,354 grévistes.

A TOULON

Toulon, 24 novembre.

La situation est toujours calme à Toulon. M. Escartigout, maire, a eu ce matin un long entretien avec le syndicat des travailleurs du port, sur la place d'Armes, près de la porte de l'arsenal, au moment de la sortie.

Le syndicat n'est pas favorable à l'idée de la grève générale, parce que la Fédération ne s'est pas prononcée.

DECLARATIONS DE M. PELLETAN

Paris, 24 novembre.

Le Radical a reçu de M. Pelletan les déclarations suivantes :

Les ouvriers de Lorient demandent la réintégration des cinq ouvriers que le préfet maritime a cru devoir congédier. Si cette demande n'avait été adressée dans des circonstances normales, j'aurais peut-être pu envisager la possibilité d'y donner satisfaction. Mais l'état actuel des choses me fait un devoir moral d'écarter cette hypothèse.

A Brest, où la grève a pris une importance bien plus grande qu'à Lorient, les ouvriers me demandent non seulement la réintégration de leurs camarades de Lorient, mais encore l'augmentation des salaires et l'augmentation des retraites. La même raison que j'emploie pour écarter l'examen de la demande des ouvriers de Lorient m'empêche d'examiner celle des ouvriers de Brest.

La grève des ouvriers des arsenaux ne peut paraître rien moins qu'une tentative de changement non seulement sur le gouvernement, mais aussi sur le Parlement. Les ouvriers de Brest savent pertinemment, en effet, qu'une loi seule pourrait donner satisfaction à leurs dernières revendications. Je n'ai point à savoir ce qu'on dira ou ce qu'on ne dira pas. Je dois me préoccuper, tout d'abord, en cette circonstance, de la défense nationale. Je ne puis pas admettre que la défense nationale soit compromise.

Les ouvriers des arsenaux ont le droit de grève, c'est entendu. Mais les ouvriers des arsenaux devraient comprendre que ce moyen ne doit être employé par eux que dans des cas désespérés. Ni eux, ni moi ne pouvons oublier qu'une grève de ce genre, qu'un arrêt dans la fabrication de l'outillage des munitions nécessaires à la défense nationale peut avoir les plus graves conséquences.

Pour ce qui est de moi, je suis tenu de considérer que le contre-coup de la grève actuelle pourrait se faire ressentir même dans un temps assez éloigné. J'estime que le pays ne peut pas laisser subordonner sa préparation militaire à des grèves. Je ne crois pas, en un mot, qu'un homme ayant une part de responsabilité dans la défense nationale puisse agir en semblable circonstance autrement que je ne le fais.

En outre, et cela je tiens à le répéter, je ne comprends pas la conduite actuelle des ouvriers des arsenaux. Si ces ouvriers étaient poussés à bout, s'ils se trouvaient en face d'un gouvernement qui ne leur fait rien faire pour eux, leur attitude actuelle s'expliquerait ; ils pourraient faire valoir qu'en se mettant en grève, ils usent du dernier moyen qui leur reste pour ébranler l'opinion publique et pour amener celle-ci à reconnaître que le gouvernement est responsable de la grève. Mais quand les grévistes d'aujourd'hui ont en affaire à de semblables gouvernements, ils n'ont pas bague.

C'est seulement depuis qu'on leur a accordé la journée de huit heures, toutes les augmentations de salaires pour lesquelles on a pu trouver des ressources, des crédits qu'on instaurant les relations officielles entre les autorités et leur syndicat, on leur a donné tous les moyens légaux pour faire valoir leurs revendications, c'est depuis ce moment que les ouvriers des arsenaux ont songé et ont commencé à employer des moyens comme ceux auxquels ils recourent aujourd'hui.

Je ne crois pas, je le répète, qu'un homme ayant une part de responsabilité dans la défense nationale puisse accepter cela.

Autour de Moukden

Saint-Petersbourg, 24 novembre.

Une dépêche de Moukden aux journaux rapporte que, le 19 novembre, une colonne commandée par le général Kosagovski a eu une sérieuse affaire près du village de Mamou-Kai, sur la rive droite du Houn-Ho.

Les Japonais ont opposé une résistance opiniâtre, mais les troupes russes ont délogé l'ennemi et incendié quatre troupes, après avoir occupé le campement japonais.

Le correspondant du Nord-Vostok annonce que l'armée japonaise tente en ce moment un nouveau mouvement tournant, mais il affirme néanmoins que le calme pourra bien durer encore un mois.

Le Drame de Cluses

DEVANT LES ASSISES

Fin de la plaidoirie de M. Descotes. — Plaidoirie de M. Briand

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Anney, 24 novembre.

Des télégrammes rédigés hâtivement en cours d'audience ne peuvent donner qu'une très imparfaite idée de ce que fut la brillante plaidoirie de M. Descotes. (Je résume.)

M. Descotes, intentionnellement, car, ainsi que me le faisait remarquer un souriant M. le procureur général, c'est la véritable orthographe de son nom et non Descotes comme l'ont écrit jusqu'à présent tous les journaux.)

Des premières phrases on est saisi, enveloppé par cette parole chaleureuse, par ces accents sincères qui jaillissent du cœur, de l'âme même de ce vieillard dans la physiologie si particulièrement accentuée reflète l'énergie, la franchise et surtout la bonté.

Tout de suite l'auditoire qui vit depuis douze jours à tant de contradictions, d'indétermination, de réticences se devine conquis.

Sans s'attarder à des considérations secondaires, M. Descotes définit immédiatement et exactement le procès. Ce n'est pas un conflit social, ce n'est pas un conflit politique, il ne s'agit ni de la République, ni des moines, ni de Massourand, ni même de Vadeau. On est en face d'un affreux malheur, d'un malheur commun causé par un moment d'effacement alors que des vies humaines étaient menacées.

C'est une de ces fatalités de la vie qui éclatent soudaines, effroyables et cruelles

Plus volumineuse que jamais... car, je le dis, le baron François n'avait été jeté dans un tel tourbillon d'affaires.

Jeté... on aurait pu dire emporté... emporté à y perdre pied... à freiner, chaque heure de chaque jour, de s'y voir englouti.

Ah ! comme il ressemblait bien au forgeron condamné à une peine perpétuelle, cet homme qui passait pour un homme riche et qui, en réalité, était un pauvre diable, un pauvre diable qui se débattait dans la balance de son avoir et de sa dette !

Comme dans la solitude de cette pièce close, il avait son front barré de rides — toujours plus profondes...

Comme l'amertume plissait ses lèvres minces... comme il avait, dans ses yeux creusés derrière un cercle bleuté, comme il avait de l'incertitude... d'angoisse... cet homme qui passait pour un homme riche et qui, en réalité, était un pauvre diable, un pauvre diable qui se débattait dans la balance de son avoir et de sa dette !

Mais quel don l'aurait donné, ce secret dont le mystère était maintenant son unique regard ?

Qui donc aurait lu dans les rides de ce front impénétrable... dans l'acier de ces yeux impossibles... dans le sourire stéréotypé sur ces lèvres minces... dans cette transformation soudaine de l'attitude... du regard... de tout le visage... de toute l'œuvre... des yeux, devant un témoin, fut-ce le moindre... fut-ce un domestique... le baron recommençait à jouer son rôle ?

Son rôle insupportablement ironique d'homme riche... d'homme heureux...

Mais quel don l'aurait donné, ce secret dont le mystère était maintenant son unique regard ?

Qui donc aurait lu dans les rides de ce front impénétrable... dans l'acier de ces yeux impossibles... dans le sourire stéréotypé sur ces lèvres minces... dans cette transformation soudaine de l'attitude... du regard... de tout le visage... de toute l'œuvre... des yeux, devant un témoin, fut-ce le moindre... fut-ce un domestique... le baron recommençait à jouer son rôle ?

Son rôle insupportablement ironique d'homme riche... d'homme heureux...

Mais quel don l'aurait donné, ce secret dont le mystère était maintenant son unique regard ?

Qui donc aurait lu dans les rides de ce front impénétrable... dans l'acier de ces yeux impossibles... dans le sourire stéréotypé sur ces lèvres minces... dans cette transformation soudaine de l'attitude... du regard... de tout le visage... de toute l'œuvre... des yeux, devant un témoin, fut-ce le moindre... fut-ce un domestique... le baron recommençait à jouer son rôle ?

Son rôle insupportablement ironique d'homme riche... d'homme heureux...

Mais quel don l'aurait donné, ce secret dont le mystère était maintenant son unique regard ?

Qui donc aurait lu dans les rides de ce front impénétrable... dans l'acier de ces yeux impossibles... dans le sourire stéréotypé sur ces lèvres minces... dans cette transformation soudaine de l'attitude... du regard... de tout le visage... de toute l'œuvre... des yeux, devant un témoin, fut-ce le moindre... fut-ce un domestique... le baron recommençait à jouer son rôle ?

Son rôle insupportablement ironique d'homme riche... d'homme heureux...

LE RAPPEL REPUBLICAIN

« Neuf chasseurs se sont glissés en rampant vers les haies barbelées qui se trouvaient devant les retranchements japonais. Ayant coupé les haies, ils ont lancé plus de cinquante grenades chinoises à main puis ont ouvert un feu précipité qui a frappé les Japonais accourus au bruit de l'explosion. Ayant subi des pertes, les Japonais se sont retirés. Les chasseurs ont ramassé des fusils et des munitions laissés par l'ennemi. »

« Le 21 novembre, une partie du détachement russe qui avait eu la veille une rencontre avec les Japonais dans le village d'Utsu-Tsy a été attaquée par les Japonais qui, repoussés par elle, ont subi des pertes considérables. Nous avons perdu dix officiers, trente soldats blessés et dix soldats tués. »

« Le 22 novembre, les Japonais ont bombardé le village de Shakh-Pou, avec des canons de siège. La nuit du 22 au 23 s'est passée tranquillement. — SAKHAROFF. »

L'Equipe du « Rastoropy »

Ché-Fou, 24 novembre.

Depuis deux jours, l'équipage du Rastoropy est à bord du croiseur chinois Hai-Yung, qui devait le transporter à Shanghai, mais dont le départ a été retardé.

Le bruit a couru que le Japon s'opposait à ce transport, en arguant de la disparition du commandant du Rastoropy qui, devant rester à Shanghai pendant la durée de la guerre, a récemment disparu et est parti pour la Russie.

Le croiseur anglais Amphitrite, arrivé de Well-It-Wel et parti hier matin, serait venu, dit-on, au sujet de cet incident. On explique de la même façon la présence d'un bateau de guerre qu'on a vu hier matin ancré au large, en pleine passe, et dont il a été impossible de distinguer la nationalité.

Tout cela est probablement faux ou du moins exagéré, car le consul du Japon a déclaré qu'il ne croit pas que son gouvernement fasse obstacle à ce départ, qui est seulement retardé par manque d'instructions de Pékin.

Souscription nationale française en l'honneur de Stoessel

Paris, 24 novembre.

Notre confrère l'Echo de Paris, dans le plus généreux dessein et sous l'influence de la plus noble inspiration, ouvre une souscription nationale pour le général Stoessel et les héros de Port-Arthur.

Notre confrère souhaiterait que l'on pût offrir une épée d'honneur au général Stoessel, un souvenir à Mme Stoessel, le souvenir des femmes françaises, et un mille-feuille à tous les officiers, soldats et marins de la défense, ainsi qu'aux familles de ceux qui sont tombés sur le champ de bataille de Port-Arthur.

Cet éloquent appel sera entendu et trouvera des échos dans toute la France.

Autour de Moukden

Saint-Petersbourg, 24 novembre.

Une dépêche de Moukden aux journaux rapporte que, le 19 novembre, une colonne commandée par le général Kosagovski a eu une sérieuse affaire près du village de Mamou-Kai, sur la rive droite du Houn-Ho.

Les Japonais ont opposé une résistance opiniâtre, mais les troupes russes ont délogé l'ennemi et incendié quatre troupes, après avoir occupé le campement japonais.

Le correspondant du Nord-Vostok annonce que l'armée japonaise tente en ce moment un nouveau mouvement tournant, mais il affirme néanmoins que le calme pourra bien durer encore un mois.

Le Drame de Cluses

DEVANT LES ASSISES

Fin de la plaidoirie de M. Descotes. — Plaidoirie de M. Briand

(DE NOTRE ENVOYE SPECIAL)

Anney, 24 novembre.

Des télégrammes rédigés hâtivement en cours d'audience ne peuvent donner qu'une très imparfaite idée de ce que fut la brillante plaidoirie de M. Descotes. (Je résume.)

M. Descotes, intentionnellement, car, ainsi que me le faisait remarquer un souriant M. le procureur général, c'est la véritable orthographe de son nom et non Descotes comme l'ont écrit jusqu'à présent tous les journaux.)

Des premières phrases on est saisi, enveloppé par cette parole chaleureuse, par ces accents sincères qui jaillissent du cœur, de l'âme même de ce vieillard dans la physiologie si particulièrement accentuée reflète l'énergie, la franchise et surtout la bonté.

Tout de suite l'auditoire qui vit depuis douze jours à tant de contradictions, d'indétermination, de réticences se devine conquis.

Sans s'attarder à des considérations secondaires, M. Descotes définit immédiatement et exactement le procès. Ce n'est pas un conflit social, ce n'est pas un conflit politique, il ne s'agit ni de la République, ni des moines, ni de Massourand, ni même de Vadeau. On est en face d'un affreux malheur, d'un malheur commun causé par un moment d'effacement alors que des vies humaines étaient menacées.

C'est une de ces fatalités de la vie qui éclatent soudaines, effroyables et cruelles

Plus volumineuse que jamais... car, je le dis, le baron François n'avait été jeté dans un tel tourbillon d'affaires.

Jeté... on aurait pu dire emporté... emporté à y perdre pied... à freiner, chaque heure de chaque jour, de s'y voir englouti.

Ah ! comme il ressemblait bien au forgeron condamné à une peine perpétuelle, cet homme qui passait pour un homme riche et qui, en réalité, était un pauvre diable, un pauvre diable qui se débattait dans la balance de son avoir et de sa dette !

Comme dans la solitude de cette pièce close, il avait son front barré de rides — toujours plus profondes...

Comme l'amertume plissait ses lèvres minces... comme il avait, dans ses yeux creusés derrière un cercle bleuté, comme il avait de l'incertitude... d'angoisse... cet homme qui passait pour un homme riche et qui, en réalité, était un pauvre diable, un pauvre diable qui se débattait dans la balance de son avoir et de sa dette !

Mais quel don l'aurait donné, ce secret dont le mystère était maintenant son unique regard ?

Qui donc aurait lu dans les rides de ce front impénétrable... dans l'acier de ces yeux impossibles... dans le sourire stéréotypé sur ces lèvres minces... dans cette transformation soudaine de l'attitude... du regard... de tout le visage... de toute l'œuvre... des yeux, devant un témoin, fut-ce le moindre... fut-ce un domestique... le baron recommençait à jouer son rôle ?

Son rôle insupportablement ironique d'homme riche... d'homme heureux...

Mais quel don l'aurait donné, ce secret dont le mystère était maintenant son unique regard ?

Qui donc aurait lu dans les rides de ce front impénétrable... dans l'acier de ces yeux impossibles... dans le sourire

LA VIE LYONNAISE

LE CHANTAGE POLITIQUE

Le Progrès d'hier matin contenait le petit portrait suivant :

Nos lecteurs ont vu que M. Augagneur a fait mardi ses débuts à la tribune de la Chambre. Son argumentation très claire, les faits précis qu'il a apportés ont paru tellement probants que M. le président du Conseil, ce qu'il avait fait accepter, à ce que la municipalité lyonnaise contrôlée l'emploi de ses fonds. C'est la un résultat heureux qui jusqu'ici n'avait jamais pu être atteint par l'éloquence copieuse de MM. Jourju et autres Fleury-Ravarin.

Nous en félicitons M. Augagneur.

Le Progrès prend décidément ses lecteurs pour des imbéciles. Quand, en effet, il n'est pas de les convaincre que la délation n'est une vertu « républicaine », il leur émet des facettes comme celle citée plus haut.

La « victoire » de M. Augagneur n'est qu'une simple patacade. M. Augagneur n'a été ni plus éloquent, ni plus persuasif que MM. Jourju et Ravarin ; M. Augagneur a simplement profité d'une complaisance de M. Combes, lequel ne peut rien refuser à un mamelek de ce dévouement.

Avant que M. Augagneur ne montât à la tribune, la comédie était réglée comme du papier à musique. Les deux compères s'étaient entendus pour ce coup de chantage politique. Il fallait bien donner au Progrès une occasion de vanter la puissance du nouveau député de la Croix-Rousse !

Les écolotiers sont avertis : les vérités et les raisonnements qui sortent de la bouche des élus anticombistes ne sont que des erreurs et des déraisonnements. Il faut que les mêmes choses soient dites par un épure.

M. Augagneur, en effet, n'a pas dit autre chose que MM. Jourju et Ravarin, et si M. Augagneur a raison, MM. Jourju et Ravarin auraient dû, depuis longtemps, obtenir gain de cause. Cela confirme ce que nous disons depuis longtemps, que les débats de la Chambre ne sont que de la poudre jetée aux yeux des naïfs.

La victoire de M. Augagneur est la victoire de l'improbable. On ne faisait pas mieux sous l'Empire, c'est sans doute ce qui met le Progrès en joie. — C. D.

Le Franc-mouchard Bernard

Le 1^{er} Bernard, juge de paix à Lyon, présomptueux juge de paix à Saint-Etienne et à Anagny, a mouchardé un certain nombre d'officiers de ces deux villes.

Voici ce que nous écrit, à propos de cette cassette, notre correspondant de Saint-Etienne :

« Ainsi donc Saint-Etienne n'a pu échapper à la règle générale, au régime de délation mouchard qui terrorise le pays. A vrai dire, cette exception nous est venue d'un étrange côté, nous venons d'y à quelque mois dans nos murs un émule des F. Bernardin et Crescent, un franc-mouchard de marque, le juge de paix Bernard, auquel Lyon a maintenant le triste privilège de donner asile.

Et il nous souvient que dans le monde du Palais, quand on connaît la nomination de cet individu d'un poste de 4^e classe à un poste de 2^e classe, beaucoup s'étonnaient, certains s'indignaient.

Quelques mois, de novembre 1902 à février 1904, le F. Bernard avait su se créer de nombreux titres à la reconnaissance du gouvernement de la défection et ce coupin qui cumulait ses fonctions de juge de paix, celles de mouchard et celles de franc-mouchard, nous nous n'entreprendrions pas de démontrer le ridicule des renseignements fournis par lui dans les riches que publient les journaux, ni de discuter les mérites des officiers visés.

Qu'il nous suffise d'indiquer que l'un d'eux, le commandant Lacan, âgé seulement de cinquante ans, se sentant trahi par un ennemi qui devint, mais qu'il ne pouvait démasquer, se suicida, à la suite d'un dévouement au d'indignation en juillet dernier et qu'il est en ce moment à l'administration d'une grande maison de commerce.

Inutile d'ajouter que ces révélations ont causé une vive émotion à Saint-Etienne où depuis quelque temps on attendait semblable nouvelle avec impatience et prévoyance.

UNE LETTRE AU F. BERNARD

Le chef de bataillon Lacan, dès qu'il a eu connaissance de sa fâche et des renseignements qu'elle contenait, s'est empressé d'adresser à son délateur la lettre suivante :

A Monsieur Bernard, juge de paix à Lyon,

Je remercie ma trop bienveillante caverne des notes élogieuses dont m'a gratifiés. Quel dommage que je sois parti en retraite depuis le 1^{er} novembre.

Une seule chose me chiffonne : il faut que vous soyez malin, comme dit quelqu'un que je connais — pour connaître mes opinions réactionnaires, puisque je les cache.

La vérité est que vous n'avez pas dû chercher beaucoup pour apprendre ce que je n'ai cessé de dire à Saint-Etienne, ni encore moins à Moulins : vous auriez même pu ajouter que j'envoyais ma fille au couvent.

Enfin tout, mille remerciements d'avoir mis mon nom parmi les officiers visés, à côté d'un chef à qui je porte une respectueuse affection et de trois parfaits camarades.

LACAN.

Si l'un de vos fautes d'orthographe, ne m'en vaudrait pas trop, mon instruction générale est si bonne.

Disons que le commandant Lacan, qui est maintenant en retraite, a pris celle-ci à quatorze-huit ans et huit mois, avec six mois de grade de chef de bataillon. Cet excellent officier avait obtenu tous ses grades au choix.

Telle est la preuve d'incapacité dont l'accusé bénévolement le F. Bernard.

Cour d'Assises du Rhône

Quatrième journée

La séance d'hier matin a été consacrée aux débats d'une affaire d'attentat à la pudeur, qui a révélé les mœurs odieuses et les vices précoques qui fleurissent dans certaines bas de la société.

Nos lecteurs nous sauront gré de ne pas entrer dans les détails de ce triste procès, lequel le public n'a d'ailleurs pas été autorisé à assister. Disons simplement que l'accusé, un sieur B..., a été, après plaidoirie de M. Mottecourt, condamné à un an de prison avec application de la loi Bérenger.

EMISSION DE FAUSSE MONNAIE

A la dernière session des assises du Rhône comparait un nommé Perelle Jacques, accusé d'émission de fausse monnaie.

Après avoir nié toute participation aux faits qui lui étaient reprochés, l'accusé s'est déclaré, soit qu'il ait été impressionné par la solennité de l'audience, soit qu'il ait été instruit de l'existence d'un code pénal d'un certain article 138, qui pourrait lui faire bénéficier de la peine de mort, à avouer sa culpabilité et à demander la loi.

Après avoir été condamné à un an de prison, le premier, un nommé Böttgen, réussit à obtenir une ordonnance de non lieu, sa culpabilité ayant

pu être suffisamment établie, l'autre, Desfarges Eugène, né en 1883, journalier à l'Arbresle, fut moins heureux, et s'assaya à la Cour d'Assises.

C'est point que Desfarges ne proteste de son innocence avec énergie. Malheureusement pour lui, il a été établi que chez deux commerçants de Sarcey il a présenté des pièces fausses de concert avec Perelle, et qu'il a pris la fuite au moment où on arrêtait ce dernier.

Quant à Perelle, il persiste dans ses aveux et dans ses accusations contre son co-inculpé, se bornant à réclamer du jury l'excuse absolutive de la dénonciation. Il est, en outre, inculpé de tentative d'évasion du « violon » de l'Arbresle où il avait été enfermé après son arrestation.

Dans ces conditions, l'alternative ne paraît donc pas très nette pour le jury : ou bien déclarer Desfarges coupable et absoudre son dénonciateur ? ou bien condamner Perelle et admettre que son co-accusé ignorait le caractère délictueux des pièces qu'il avait été chargé d'émouvoir ?

C'est à ce dernier parti qu'il s'est rangé après le réquisitoire de M. Vallet et les plaidoiries de M. Jay et Domez. En conséquence la Cour a ordonné la mise en liberté de Desfarges et prononcé contre Perelle la peine de cinq ans de réclusion.

En voilà un, au moins, à qui le « coup de la délation » n'a pas profité.

M. Jacques.

NOUVELLES THEATRALES

M. Castel, qui aux derniers concours du Conservatoire se fit remarquer dans la *Chant de la Cloche*, de Vincent d'Indy, vient de débiter de façon très brillante à Genève.

Le jeune homme a été abordé la semaine pour la première fois dans la *Poupée*, a reçu un chaleureux accueil du public genevois, très froid cependant. M. Castel se sert avec goût et méthode d'une jolie voix bien timbrée ; il est qu'il n'est pas vain une machine de manœuvre ; tout laisse espérer le succès pour notre compatriote.

A ses côtés, j'ai retrouvé Mlle Renée Marcelle que nous applaudissons l'année dernière au théâtre de l'Opéra. Elle a été très applaudie, son entraînement et sa voix cristalline ; ce fut une ravissante poupée.

L'ensemble de la troupe d'opérette recrutée par M. Hugnet, est excellent, et celle d'opéra ne lui est pas inférieure, et c'est à nous assurer.

Heureux Genevois ! A. F.

PETITE POSTE MILITAIRE

Sous ce titre, il est répondu le vendredi de chaque semaine aux questions militaires posées par les lecteurs du Rappel Républicain à son rédacteur militaire.

Adresser les demandes, le mercredi soir au plus tard, à M. C. Laloi, Rappel Républicain, 4, rue Stélla, à Lyon.

Il n'est pas répondu par lettres personnelles.

253. — Un abonné Bellecombols. Notre correspondant de Lyon a été rendu après le prononcé de votre ajournement, avec la mention « à reproduire l'année prochaine ». Il est donc indispensable que vous sursubiez à nouveau le conseil de révision et lui soumettiez à nouveau votre dossier de dispense.

C. Laloi.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Jeudi, 24 novembre.

La pression barométrique reste basse dans l'Ouest et le Centre de l'Europe. Des minima persistant sur le Danemark et l'Italie. Un autre apparaît ce matin sur le golfe de Gascogne. Des pressions supérieures à 765 mm. couvrent le Sud de la Russie.

Le vent est faible des régions E., en Bretagne et sur nos côtes de l'Océan. Il est variable en Provence. On signale des chutes de pluie ou de neige sur toute l'Europe. En France, on a 2 heures, 2^e d'après la Brest, 3 à Nantes, 5 à Brest. Il a négligé dans le nord-ouest.

La température a encore baissé dans le sud-ouest du continent. Il a gelé ce matin dans toutes nos régions. Le thermomètre marquait à 7 heures, 2^e à Clermont, 5 à Nancy, 2 à Perpignan et à Marseille, 1 à Paris. On notait 6 au Ventoux, 3 au Mont Aigoual, 17 au pic du Midi.

En France, le temps va rester froid. Des averses de pluie ou de neige sont encore probables.

CHRONIQUE

Dispensaire général. — Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Gillet vient d'être nommé administrateur du Dispensaire général de Lyon, en remplacement de M. Auguste Desours, décédé.

Les subventions aux sociétés de tir. — La majorité de la commission du budget du conseil municipal de Lyon vient de supprimer les trois subventions de 2,500 fr. chacune, accordées aux trois sociétés de tir lyonnaises. Elle a estimé que les services rendus par ces sociétés ne pouvaient légitimer ces allocations.

Un lendemain du grand concours international de tir qui a procuré au commerce lyonnais le bénéfice d'un immense concours d'étrangers, la décision de la commission du conseil municipal de Lyon est parfaitement mesquine et ridicule.

L'assistance publique à Lyon. — Pendant les mois d'octobre dernier, les assistés de nuit de Lyon ont fourni l'hospitalité à 2,452 personnes, dont 2,069 hommes, 367 femmes et 27 enfants.

L'œuvre de la Bonhomie de pain a délivré aux pauvres, 3,825 kilogrammes de pain. En ce qui concerne le service médical et pharmaceutique de nuit, 70 médecins ont été mandés par des indigents, ainsi que 3 sages femmes ; 65 ordonnances ont été délivrées.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret, la mort de M. Caillot, avocat, conseiller municipal du 3^e arrondissement de Lyon, depuis 1900.

Qu'il nous soit permis en cette circonstance, d'adresser à sa famille, nos respectueuses condoléances.

Fédération des Cercles d'Etudes du Sud-Est. — Comme les années précédentes, la *Chronique du Sud-Est* organisera cet hiver quelques visites artistiques. Les jeunes camarades peuvent acquiescer, ces sorties offrent encore l'avantage de resserrer les liens de camaraderie et de contraindre entre les membres des différents Cercles d'Etudes de Lyon.

C'est pour atteindre ce double but que la Fédération invite les groupes qui lui sont rattachés à visiter le dimanche 27 novembre, les magnifiques collections du Musée des Dentelles. M. Corle, sympathique directeur du Musée des Tissus, voudra lui-même cette visite qui, sous sa direction, ne peut manquer d'être intéressante.

Le rendez-vous aura lieu sur la place de la Bourse, à 9 h. 3/4.

Nous prions nos camarades d'être exacts à ce rendez-vous.

Echecs. — Nous rappelons à tous les amateurs de Lyon la note parue il y a une dizaine de jours, relative à la constitution d'un cercle amical de joueurs d'Echecs. M. André Jallot, un des organisateurs, se tiendra à la disposition des intéressés, à son domicile personnel, 4, rue des Frères, dimanche prochain, 27 novembre, de 2 à 7 h. du soir, et les journaux nous donneront les renseignements de ce sujet.

Fête de la Société du Plain-Chant, 160^e de secours mutuels. — Dimanche pro-

chain, 27 novembre, à 3 heures de l'après-midi, salle Philharmonique, quai Saint-Antoine, 30, la société de secours mutuels pour la propagation du plain-chant, donnera une matinée artistique et littéraire.

Le programme très varié : monologues, chansonnettes, comédies, etc., sera des plus attrayants et mérité plus d'une surprise.

Le moindre attrait ne sera pas l'allocation au cours du spectacle de M. Manhès, l'émiment batonnier du barreau de Lyon, qui a bien voulu présider la fête et prêter l'appui de sa haute élocution à la 160^e société de secours mutuels.

Tous les amateurs de musique et de littérature se donneront rendez-vous dimanche prochain salle Philharmonique.

Des cartes sont déposées chez MM. Guillard, rue Saint-Dominique, 17 ; Crozier, rue d'Algerie, 18, et Janin frères, rue Président Carnot, 11.

Une soirée extraordinaire au Casino-Kursaal. — Il y aura ce soir au Casino-Kursaal, une représentation, comme il a été donné souvent, l'occasion d'en voir.

En outre de Bertin, l'homme-protégé, de Laforgue, dix débuts sont portés au programme.

Et cette soirée ne sera pas la dernière, qui causera de la joie au nombreux public fréquentant le Casino-Kursaal. Déjà, l'on annonce pour les 29, 30 novembre, 1^{er} décembre prochain, la Loie Fuller dans ses danses nouvelles.

M. Jacques.

Huiles de Foie de Morue Pures de la 1^{re} du Serpent, 32, rue Lanterne.

GENTIANE FRANÇAISE

FAITS DIVERS

Accident mortel. — Le nommé Gay Antoine, âgé de 35 ans, journalier à l'Arbresle (Rhône), était occupé au déchargement d'un wagon de marchandises à la gare de cette localité, lorsque, tout à coup, le wagon se mit à rouler vers lui, entraînant avec lui une machine de manœuvre ; tout laisse espérer le succès pour notre compatriote.

A ses côtés, j'ai retrouvé Mlle Renée Marcelle que nous applaudissons l'année dernière au théâtre de l'Opéra. Elle a été très applaudie, son entraînement et sa voix cristalline ; ce fut une ravissante poupée.

L'ensemble de la troupe d'opérette recrutée par M. Hugnet, est excellent, et celle d'opéra ne lui est pas inférieure, et c'est à nous assurer.

Heureux Genevois ! A. F.

PETITE POSTE MILITAIRE

Sous ce titre, il est répondu le vendredi de chaque semaine aux questions militaires posées par les lecteurs du Rappel Républicain à son rédacteur militaire.

Adresser les demandes, le mercredi soir au plus tard, à M. C. Laloi, Rappel Républicain, 4, rue Stélla, à Lyon.

Il n'est pas répondu par lettres personnelles.

253. — Un abonné Bellecombols. Notre correspondant de Lyon a été rendu après le prononcé de votre ajournement, avec la mention « à reproduire l'année prochaine ». Il est donc indispensable que vous sursubiez à nouveau le conseil de révision et lui soumettiez à nouveau votre dossier de dispense.

C. Laloi.

BULLETIN MÉTÉOROLOGIQUE

Jeudi, 24 novembre.

La pression barométrique reste basse dans l'Ouest et le Centre de l'Europe. Des minima persistant sur le Danemark et l'Italie. Un autre apparaît ce matin sur le golfe de Gascogne. Des pressions supérieures à 765 mm. couvrent le Sud de la Russie.

Le vent est faible des régions E., en Bretagne et sur nos côtes de l'Océan. Il est variable en Provence. On signale des chutes de pluie ou de neige sur toute l'Europe. En France, on a 2 heures, 2^e d'après la Brest, 3 à Nantes, 5 à Brest. Il a négligé dans le nord-ouest.

La température a encore baissé dans le sud-ouest du continent. Il a gelé ce matin dans toutes nos régions. Le thermomètre marquait à 7 heures, 2^e à Clermont, 5 à Nancy, 2 à Perpignan et à Marseille, 1 à Paris. On notait 6 au Ventoux, 3 au Mont Aigoual, 17 au pic du Midi.

En France, le temps va rester froid. Des averses de pluie ou de neige sont encore probables.

CHRONIQUE

Dispensaire général. — Nous apprenons avec plaisir que M. Joseph Gillet vient d'être nommé administrateur du Dispensaire général de Lyon, en remplacement de M. Auguste Desours, décédé.

Les subventions aux sociétés de tir. — La majorité de la commission du budget du conseil municipal de Lyon vient de supprimer les trois subventions de 2,500 fr. chacune, accordées aux trois sociétés de tir lyonnaises. Elle a estimé que les services rendus par ces sociétés ne pouvaient légitimer ces allocations.

Un lendemain du grand concours international de tir qui a procuré au commerce lyonnais le bénéfice d'un immense concours d'étrangers, la décision de la commission du conseil municipal de Lyon est parfaitement mesquine et ridicule.

L'assistance publique à Lyon. — Pendant les mois d'octobre dernier, les assistés de nuit de Lyon ont fourni l'hospitalité à 2,452 personnes, dont 2,069 hommes, 367 femmes et 27 enfants.

L'œuvre de la Bonhomie de pain a délivré aux pauvres, 3,825 kilogrammes de pain. En ce qui concerne le service médical et pharmaceutique de nuit, 70 médecins ont été mandés par des indigents, ainsi que 3 sages femmes ; 65 ordonnances ont été délivrées.

Nécrologie. — Nous apprenons avec regret, la mort de M. Caillot, avocat, conseiller municipal du 3^e arrondissement de Lyon, depuis 1900.

Qu'il nous soit permis en cette circonstance, d'adresser à sa famille, nos respectueuses condoléances.

Fédération des Cercles d'Etudes du Sud-Est. — Comme les années précédentes, la *Chronique du Sud-Est* organisera cet hiver quelques visites artistiques. Les jeunes camarades peuvent acquiescer, ces sorties offrent encore l'avantage de resserrer les liens de camaraderie et de contraindre entre les membres des différents Cercles d'Etudes de Lyon.

C'est pour atteindre ce double but que la Fédération invite les groupes qui lui sont rattachés à visiter le dimanche 27 novembre, les magnifiques collections du Musée des Dentelles. M. Corle, sympathique directeur du Musée des Tissus, voudra lui-même cette visite qui, sous sa direction, ne peut manquer d'être intéressante.

Le rendez-vous aura lieu sur la place de la Bourse, à 9 h. 3/4.

Nous prions nos camarades d'être exacts à ce rendez-vous.

Echecs. — Nous rappelons à tous les amateurs de Lyon la note parue il y a une dizaine de jours, relative à la constitution d'un cercle amical de joueurs d'Echecs. M. André Jallot, un des organisateurs, se tiendra à la disposition des intéressés, à son domicile personnel, 4, rue des Frères, dimanche prochain, 27 novembre, de 2 à 7 h. du soir, et les journaux nous donneront les renseignements de ce sujet.

Fête de la Société du Plain-Chant, 160^e de secours mutuels. — Dimanche pro-

chain, 27 novembre, à 3 heures de l'après-midi, salle Philharmonique, quai Saint-Antoine, 30, la société de secours mutuels pour la propagation du plain-chant, donnera une matinée artistique et littéraire.

Le programme très varié : monologues, chansonnettes, comédies, etc., sera des plus attrayants et mérité plus d'une surprise.

Le moindre attrait ne sera pas l'allocation au cours du spectacle de M. Manhès, l'émiment batonnier du barreau de Lyon, qui a bien voulu présider la fête et prêter l'appui de sa haute élocution à la 160^e société de secours mutuels.

Dernière Heure

BOURSE DE LONDRES

Consolidés..... 99 1/8 Rio-Tinto..... 62 0/0
Haitien..... 104 0/0 De Beers..... 12 7/8
Turc Unifié..... 87 0/0 Goldfields..... 23 3/4
Banque Ottomane..... 53 3/4 East Rand..... 8 7/8
Suez..... 182 0/0 Chartered..... 2 0/0
Calme. Auxil. fermes.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 24 novembre. — Le conseil des ministres qui devait avoir lieu demain matin à l'Elysée sous la présidence de M. Loubet est ajournée à samedi matin.

Le président du Conseil et le ministre des affaires étrangères doivent en effet se rendre à la séance de la Chambre pour assister à la discussion du budget des affaires étrangères.

AFFAIRE SYVETON

Paris, 24 novembre. — C'est demain que la Chambre des mises en accusation examinera le dossier de l'affaire Syveton.

LES DÉLÉGUÉS SCANDINAVES

Paris, 24 novembre. — Les délégués des parlements scandinaves sont arrivés à Paris à 3 h. 50 de l'après-midi. Ils ont été reçus par M. d'Estournelles de Constant de nombreux diplomates suédois, norvégiens et danois, etc.

Les nouvelles de Constant leur a adressé au nom du Parlement et de la France des souhaits de cordiale bienvenue.

La Délation dans l'Armée

Paris, 24 novembre. — Un journal ayant annoncé qu'il la suite d'une tenue spéciale du conseil supérieur de l'ordre M. Vadeacard secrétaire général du Grand-Orient, avait été mis dans l'obligation de se démentir ses fonctions, le D^r Messier, membre du conseil, a déclaré que cette information est inexacte.

La question de savoir si la négligence ou la prétendue négligence de M. Vadeacard comporte une sanction ne peut se poser actuellement. Si elle devait être posée ce ne serait qu'après le Grand Conseil.

M. Messier a déclaré que la photographie de Bidegain tirée à 200,000 exemplaires, a été envoyée à toutes les loges. Elle est augmentée de cette mention en exergue : « Il a vendu ses frères pour trente deniers. »

La Grève des Ports de Guerre

A Lorient. — L'ordre du jour du préfet maritime.

Lorient, 24 novembre. — L'envoyé de la Bourse du travail de Paris, arrivé aujourd'hui à Lorient, a été accueilli chaleureusement par les grévistes chantant des chants révolutionnaires et proférant les mêmes propos grossiers qu'à l'adresse de l'amiral Melchior, à la salle Doudesbats.

La, ont été prononcés des discours félicitant les grévistes de leur solidarité et les exhortant à persévérer dans la grève générale. Le préfet maritime a fait placer l'ordre du jour suivant aux ouvriers de l'arsenal de Lorient :

« A une poignée d'agitateurs escortés de quelques timorés et de jeunes inconscients vous avez opposé au milieu les chaînes de citoyens forts de leurs droits, mais respectueux de leurs devoirs. J'en suis certain d'avance. Je n'ai jamais douté de vous :

« Aux provocations incessantes, à la violence, à l'incroyable pression qu'on voulait exercer sur vous, vous avez riposté par les mots « paix, travail, liberté ».

« Ainsi vous avez créé entre vos chefs et vous un lien précieux de confiance réciproque, ainsi vous vous êtes conduits en patriotes et en vrais républicains. Je vous en félicite cordialement et je souhaite vivement que les égarés imitent au plus tôt le bel exemple que vous leur avez donné.

« Le bureau actuel du syndicat prétend qu'il a agi en vue de satisfaire aux intérêts de l'Etat, ainsi que ceux de la classe ouvrière. Il lui est interdit désormais de parler un tel langage contre lequel, au nom de l'Etat, le ministre proteste sans cesse, et, quant à vous, vous avez également protesté par vos votes. »

Cet ordre du jour est unanimement approuvé, sauf naturellement des gros boutons du syndicat. On espère en ville que les grévistes rentreront demain vendredi en immense majorité.

A TOULON

Toulon, 24 novembre. — Ce soir, plusieurs groupements adhérents au syndicat des travailleurs du port, se sont réunis à la Bourse du travail, ont pris connaissance des télégrammes envoyés par les délégations de Paris, Brest et Lorient. Des ordres du jour de parfaite solidarité ont été votés, mais aucune proposition de grève n'a été mise aux voix.

La soirée a été calme. Les ordres de l'Etat ont produit grande impression sur la population ouvrière.

Guerre Russo-Japonaise

L'ESCADRE DE LA BALTIQUE

Port-Saïd, 24 novembre. — La deuxième division de l'escadre de la Baltique est arrivée ici aujourd'hui. Elle est composée des cuirassés *Sissow-Veliki* et *Naarin*, des croiseurs *Zemitchang*, *Scitellana* et *Aldina*, et de sept contre-torpilleurs, et des neuf vapeurs de la flotte volontaire.

M. Maximoff, agent diplomatique russe, accompagné du capitaine Schwaack, de la marine russe, et de M. Bronn, consul, s'est rendu en navire à bord du *Sissow-Veliki* battant pavillon d'amiral Folkersham, commandant l'escadre.

La 5^e escadre a échangé des saluts avec le port à son arrivée à 8 heures.

Les musiques russes ont joué l'hymne national anglais en l'honneur du croiseur *Furious* qui se trouvait dans le port. Tous les navires de guerre, y compris les torpilleurs et quelques transports sont munis d'appareils pour la photographie sans fil.

Port-Saïd, 23 novembre. — Le contre-amiral Folkersham a échangé des visites avec le commandant du *Furious*.

Les contre-torpilleurs russes embarquant du charbon qui se trouve à bord de leurs transports. Ils entreront demain à l'aube dans le canal. Le reste de

établissements de crédit. Sur les actions des
triennies, le Rio redevient plus solide; la
raffinerie Say avancement sensiblement, ainsi
que les Métallurgiques russes.

Les mines consolident leurs cours.

Le Gérant : CLAUDIUS LAMURE

Imp. A. GENESTE, 71, rue Molière, Lyon

HÉMORROIDES

ides sont internes ou externes, et dangereuses
étricales, car la conséquence des Hémorroides
avec tous les ennuis qu'elle entraîne et presque
ération; pour les
tre usage de LA JOUVENCE préparée sans
pour cette infirmité en rétablissant la circulation.

Prix 3 fr. 50 le flacon, franco par 3 flacons
N° 10, fr. 50, minéral, poste adressé à
GRIFFET, 73, place de la Cathédrale, Rouen
règlement, s'adresser gratis. Dépôts à Lyon : P^{re} Boisson-
Bourse; p^{re} des Torreaux; p^{re} Moderne ca-
lons; p^{re} Poncet; p^{re} de la Sirène; p^{re} du
Universelle; p^{re} Longeron, et dans toutes les
pharmacies régionales.

AUX de JAMBES

driens persuader les malheureux atteints de
iqueuses, Dartres, Eczéma, Clous, Furon-
culation en de toute autre manière de la Peau,
PREJUEUSE DEPENSIER est le remède infaillible
soilage dès la première application et qui
quement. C'est le traitement le plus efficace, le
qui, dans tous les cas, ne peut être que bon.
Sous son action bienfaisante, l'inflame, la
de Jambes, les Démangeaisons ne tardent pas à
disparaître, sans faire aucun mal.
Nous ce conseil avec la plus grande sincérité,
vous pouvons affirmer le résultat.
L'EAU PREJUEUSE DEPENSIER à la Phar-
mension Rue du Bac, à Rouen, qui vous
vance contre 3,50, avec la Brochure illustrée
des nombreuses attestations de guérison. — Vous
L'EAU PREJUEUSE DEPENSIER à la signa-
mentier en rouge sur Pelletière. — Se trouve
dans les bonnes Pharmacies.

CANE CORDAU

**Pour la GUÉRISON RAPIDE ET BON MARCHÉ des
MALADIES SECRÈTES ET CONTAGIEUSES**

**SYPHILIS, ÉCOULEMENTS, CYSTITES, INFLAMMATION de la VESSIE
et du CANAL, PERTES BLANCHES, GONNORRÉES, ÉMÉNAGNES, MÉTRITE,
NÉCESSITÉ D'URINE chez les enfants et les vieillards, DÉBILITÉ DES ORGANES, etc., etc.**

Seul approuvé et recommandé par la SOCIÉTÉ DE MÉDECINE de FRANCE
et la SOCIÉTÉ NATIONALE D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

Écrire
ou s'adresser **PHARMACIE BARRAJA** 115, cours Lafayette, 115
N.B. — Il sera répondu par retour du courrier à toute lettre affranchie et
à toute demande de renseignements.

A louer vastes entrepôts de 850 mètres pouvant servir à toutes industries, eau, gaz, électricité, appartement de 7 pièces au-dessus, bonnes conditions. S'y adresser, 82, rue Tête d'Or.

SPORT.

Belle occasion, à vendre Bicyclette dame, 1^{re} marque, ayant peu roulée, prix 115 fr. S'adress. M. P. Maguinier, 12, r. Tête-d'Or.

Auto-Werner, 3 ch., 1904 neuve, prix exceptionnel. Tandem état neuf, 100 fr., Germain, 89, rue Masséna.

MARIAGE.

M. 29 ans, bonne situation administration M. épouserait orpheline ayant petit avoir. Très sérieux. Rien des agences. Ecrire sous n° 3949 poste restante (Chalon-s.-Saône).

Célibataire 48 a., 250,000 fr., épous. demois. ou veuve en rap. Sage, 8, r. Paul-Chenavard, 2 à 5, r. d'ag.

AVIS DIVERS

enseignements privés, enquêtes en vue mariage ou divorce, recherches, surveillances, missions d. confiance. Cab. Brailon-cours Gambetta, 19. Boîte lettres à Poste 37, rue d. République. Lyon, pour l'incognito. Tarif sur demande. Maison de confiance.

Mme Valin, soins pour la chevelure et le massage, rue Port-du-Temple, 7, entresol.

Institut médical, 6, rue Servient, Visite non payante, 10 h. à midi.

Mlle Louise, soins contre douleurs, traile la neurasthénie, 8, r. Paul-Chenavard, entresol.

Si vous avez besoin d'un renseignement précis concernant divorces, recherches, surveillances, enquêtes p. mariage, adressez-vous Credit Industriel, 13, rue Jean-de-Tournes. M^{re} de confiance.

Massage oriental Mlle Diane, rue Ferrière, 32, au 3^e.

Photographies! Développement, retouche, tirage sur tous papiers, agrandissement, photocollographie, travaux p. amateurs. Prix except. Rissaco, 250, cours Lafayette. Lyon.

Mme Franc soins p' douleurs. Massages, 1 Commarmot, 2, pr. du Lycée, à l'entresol.

AVIS. — Les Petites Annonces devant paraître le mardi ne peuvent être insérées qu' si elles nous parviennent le lundi avant 4 heures.

grand'chose, ni l'un n'autre, aux héritiers de Doncesdale. Vous n'avez pas voulu, pourquoi? Peut-être nous avez-vous oubliés, car nous étions absents, Robert, au moment de la distribution de vos bienfaits. Autrement, croyez-le, nous serions venus les premiers.

— Est-ce tout ce que vous vouliez me dire?

C'est, tout, mon brave garçon. Il nous faut si peu à tous les deux, que nous sommes bien surs que vous ne nous refuseriez pas...

— Eh bien! vous vous trompez.

— Nous nous trompons, Robert! Comment cela?

— Vous n'aurez rien.

— Pourquoi donc?

— Il me serait permis de ne point vous répondre, attendu que je ne vous dois rien et que mes affaires ne sont pas les vôtres.

— Eh bien! mieux pourrait m'expliquer franchement et une bonne fois avec vous. Vous n'aurez, au fait, de moi, mes bons garçons; vous, Ned Grimes, parce que je connais le genre d'amitié que vous me portez; parce que je sais que, si je suis encore vivant, ce n'est pas à vous que je le dois; parce que je vous ai surpris m'attendant au détour d'un sentier et que, si je ne suis pas tombé assommé par votre shill lelag, c'est que l'occasion vous a manqué. Je ne me rends point d'illusion à votre égard, Ned; je suis sûr qu'en me demandant de vous rendre ce service, vous n'abandonneriez pas pour cela votre haine et que mes bienfaits m'empêcheraient pas vos mains de tourmenter votre bâton. Je serais un niais, Ned Grimes, si je vous venais en aide. Ai-je été assez franc?

— Oui, fût le misérable qui se mordait les

agis en me disant ce que vous pensez; mais si vous plait, Robert, attendons la fin. Qu'avez-vous à répondre à Miles le Jaune? Est-ce que lui aussi éprouvera un refus?

— Miles le Jaune a été désigné comme vous pour me tuer, et il ne m'a point pardonné comme les Enfants d'Acier. Je lui ai pas de rancune contre lui de ce chef, car en me tendant des pièges, il ne faisait qu'obéir aux premiers ordres de notre société toute-puissante.

— C'est vrai, mon bon garçon, dit le mendiant tout ragaillardi. Je vous en veux seulement un mois, au souvenir d'un coup de shillelag que j'ai reçu dans la foresterie de Mac-Doll et qui m'arrangea le bras de si bonne façon que pendant long temps je ne pus tendre la main. Me moyez de vivre me manquaient. En conscience, mon bon garçon, vous me devez tout indémnité.

Et Miles partit d'un grand éolat de rire et frappa un coup de poignet sur la cuisse de Ned Grimes, qui resta semore et irrité.

Robert reprit : —

(A suivre.)

En Passant...

Le charmant volume de notre collaborateur Léon Bordes obtient un vrai succès auprès des amateurs d'œuvres jolies et saines.

Ce petit livre, vêtu de rose, plat sur-tout par sa philosophie souriante, mélancolique parfois, amère jamais.

Nos lecteurs peuvent le procurer *En Passant...* dans nos bureaux, au prix de deux francs. On le trouve également *seul* chez les libraires.